

Ressources naturelles indissociables les unes des autres, l'eau, l'air et le sol sont trois piliers fondamentaux pour notre avenir, trois conditions nécessaires pour garantir un développement territorial harmonieux et équilibré, et trois puissants facteurs d'attractivité de notre territoire.

Pourtant, ces ressources sont aujourd'hui grandement fragilisées par les effets du changement climatique, les pollutions, l'artificialisation des terres agricoles et naturelles ou encore nos modes de développement. **Il est donc urgent d'agir.**

Dans ce contexte, la **stratégie Eau-Air-Sol**, validée par le préfet de région en mai 2020, vise à préserver les ressources naturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes à horizon 2040, afin que notre territoire demeure un territoire vivant, attractif et accueillant : vivant par la biodiversité qui s'y épanouit, attractif par les activités, les hommes et les femmes qui s'y implantent, et accueillant par la

qualité et la disponibilité des ressources et des milieux qu'il offre.

Afin de s'adapter aux spécificités territoriales, la stratégie Eau-Air-Sol est déclinée au niveau départemental, au travers de priorités qui doivent conjointement mobiliser l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que le monde économique et associatif, pour rassembler les initiatives et renouveler nos ambitions et, in fine, répondre aux attentes de plus en plus fortes de nos concitoyens.

Le double objectif de cette feuille de route est donc à la fois d'expliquer comment l'État compte accompagner tous les acteurs du territoire vers une gestion plus vertueuse des ressources naturelles, et de les mobiliser, dans la durée, autour d'ambitions et d'actions communes.



Wahid Ferchiche  
Sous-préfet référent

## L'air, du point de vue de la stratégie eau-air-sol

Souvent qualifié de « **bien commun de l'humanité** », l'air est une **ressource vitale**, qui n'appartient à personne mais qui nous entoure partout et en permanence et qui, de fait, conditionne nos vies à tous. Les polluants qui menacent le plus l'avenir de l'humanité sont les gaz à effet de serre.

En tant que bien naturel, l'air est de plus en plus exposé à des perturbations majeures : l'air « extérieur » est soumis à de nombreux polluants atmosphériques, liés aux transports (véhicules à moteur thermique notamment), aux ménages, à l'industrie, au bruit ou encore au chauffage, tandis que l'air « intérieur », que l'on retrouve dans des environnements clos, est lui soumis aux poussières, aux fumées ou encore aux autres polluants.

Ces perturbations ont toutes, à des degrés divers, des effets négatifs sur les écosystèmes et la santé humaine.



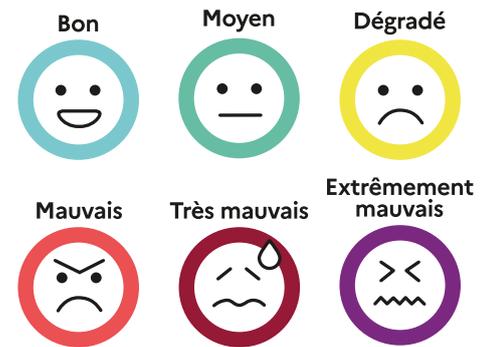
## Pourquoi préserver l'air dans le Cantal ?

Si notre département semble être moins exposé que les agglomérations urbaines à certains polluants qui sont spécifiques aux milieux urbains, il n'est pas étranger aux questions relatives à la qualité de l'air intérieur. Nous passons en effet environ 80 % de notre temps dans des lieux clos, ce qui implique que nous soyons particulièrement vigilants à la qualité de l'air l'intérieur.

Outre les polluants rapportés de l'extérieur, de nombreuses substances peuvent être émises à l'intérieur de nos espaces de vie, notamment par les matériaux de construction, d'ameublement et de décoration, les appareils à combustion, les animaux et, de manière générale, les diverses activités humaines (tabagisme, activités de cuisine, d'entretien et de bricolage, bureautique, etc.).

Toute la population cantalienne est concernée par cet **enjeu majeur de santé publique**. Les populations les plus fragiles (nourissons et jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes asthmatiques, personnes allergiques, etc.) sont encore plus vulnérables à cette pollution aérienne.

## INDICE ATMO DE LA QUALITÉ DE L'AIR



## Dispositifs de la stratégie Eau-Air-Sol à mobiliser en faveur de la préservation de la qualité de l'air



**Agir contre le dérèglement climatique** au niveau local en se saisissant des politiques publiques transversales telles que la mobilité, l'agriculture, l'énergie, l'urbanisme ou encore l'habitat. Cet agissement passe par l'élaboration des plans climat air énergie territorial (PCAET), les mesures visant à maîtriser le développement des énergies renouvelables (schéma de développement des énergies), actions sur le patrimoine des collectivités territoriales (bâtiment, éclairage public), etc.



Déployer des actions spécifiques dans les bâtiments construits et engager une **stratégie de rénovation énergétique et thermique des bâtiments** : utilisation de matériaux et produits moins émetteurs de polluants (exemple : peintures, produits d'entretien), renforcement des pratiques en matière d'aération et de ventilation (définition de systèmes de ventilation mise en place et entretien des systèmes dédiés, précautions en phase chantier etc.).

**Améliorer la qualité de l'air intérieur** : notamment par l'application des réglementations (par exemple, la surveillance de la qualité d'air intérieur (QAI) dans l'établissement recevant du public, la mise en conformité de la ventilation dans les logements), la mise en place d'actions de sensibilisation dans les lieux recevant les populations les plus fragiles (collège, petite enfance...), des formations de sensibilisation sur la qualité d'air intérieur à l'attention des élus locaux.



Engager une **réflexion sur les mobilités** : mobilités actives, partagées (covoiturage, ...) transports en commun, travailler un aménagement du territoire qui limite les mobilités avec par exemple une urbanisation resserrée sur les bourgs, travailler sur la dé-mobilité (numérique), renforcer les mobilités motorisées moins polluantes pour l'air : électriques / hydrogène, etc.

